



Avenant intéressement 2021

Evry Le 25 juin 2021

ITM LAI

Comme l'an dernier, la CGT ne signera pas l'avenant car elle n'est pas signataire de l'accord initial. Mais nous avons participé à la négociation et espérons que les mesures prises permettront à un maximum de salariés de toucher une plus juste rémunération de leurs efforts.

Les résultats à fin avril avant avenant :

REGION	ETABLISSEMENT	Critères Economiques			Critères Qualités et SPDV			Critères Sociaux			TOTAL
		Coût Colis influençable national ITM LAI	Coût Colis influençable entreposage Etabt	BONUS	Hygiène et Propreté	Certification de Services (dont taux de fiabilité préparation)	Sécurité	Taux de Fréquence	Taux d'absentéisme Courte Durée	BONUS	
CENTRE EST	ITM LAI ST QUENTIN FALLAVIER	1,75%	0,50%	0,00%	1,00%			0,50%	0,00%	0,00%	3,75%
	ITM LAI ROCHEFORT	1,75%	2,00%	0,50%				1,00%	0,00%	0,00%	5,25%
CENTRE OUEST	ITM LAI GOURNAY	1,75%	2,00%	0,50%				1,00%	1,00%	0,25%	6,50%
	ITM LAI BOURGES	1,75%	2,00%	0,50%				1,00%	0,00%	0,25%	5,50%
	ITM LAI NOYANT TOURAINE	1,75%	2,00%	0,50%				1,00%	0,50%	0,00%	5,75%
EST	ITM LAI ROULLET	1,75%	2,00%	0,50%	1,00%			1,00%	0,00%	0,00%	6,25%
	ITM LAI LUXEMONT	1,75%	2,00%	0,50%				1,00%	1,00%	0,25%	6,50%
	ITM LAI PAGNY	1,75%	2,00%	0,50%	1,00%			0,00%	0,50%	0,00%	5,75%
NORD	ITM LAI SAINT DIE	1,75%	2,00%	0,50%				1,00%	1,00%	0,50%	6,75%
	ITM LAI CANLY	1,75%	2,00%	0,50%				1,00%	0,00%	0,00%	5,25%
	ITM LAI AVION	1,75%	2,00%	0,50%	1,00%			1,00%	1,00%	0,50%	7,75%
OUEST	ITM LAI CHAULNES	1,75%	0,00%	0,00%				0,00%	1,00%	0,00%	2,75%
	ITM LAI VIMY	1,75%	2,00%	0,50%	1,00%			1,00%	0,00%	0,25%	6,50%
	ITM LAI GRAND FOUGERAY BC	1,75%	2,00%	0,50%				0,00%	1,00%	0,25%	5,50%
PARISIENNE	ITM LAI ERBREE	1,75%	2,00%	0,50%				0,50%	0,00%	0,00%	4,75%
	ITM LAI NEULLIAC	1,75%	2,00%	0,50%				1,00%	1,00%	0,25%	6,50%
	ITM LAI SAINT GERAND	1,75%	2,00%	0,50%				1,00%	1,00%	0,00%	6,25%
SUD EST	ITM LAI AMILLY	1,75%	2,00%	0,50%				1,00%	0,50%	0,25%	6,00%
	ITM LAI HEUDEBOUVILLE	1,75%	2,00%	0,50%				0,00%	0,00%	0,00%	4,25%
	ITM LAI LOUVIERS	1,75%	2,00%	0,50%				1,00%	0,00%	0,25%	5,50%
SUD OUEST	ITM LAI MAUCHAMPS	1,75%	2,00%	0,50%				1,00%	1,00%	0,25%	6,50%
	ITM LAI SAINT HILAIRE	1,75%	2,00%	0,50%				1,00%	1,00%	0,50%	6,75%
	ITM LAI BRIGNOLES	1,75%	2,00%	0,50%				0,50%	0,00%	0,00%	4,75%
SUD EST	ITM LAI LORLIOL	1,75%	2,00%	0,50%	1,00%			0,50%	0,25%	0,00%	6,00%
	ITM LAI BEZIERS	1,75%	2,00%	0,50%				0,00%	0,00%	0,00%	4,25%
	ITM LAI PIERRELATTE	1,75%	2,00%	0,50%				1,00%	0,50%	0,25%	6,00%
SUD OUEST	ITM LAI BRESSOLS	1,75%	2,00%	0,50%				1,00%	0,50%	0,00%	5,75%
	ITM LAI CASTETS	1,75%	2,00%	0,50%				1,00%	0,50%	0,25%	6,00%

MAX : 1,75% 1,00% 1,00% +0,50% 1,50% 1,50% 1,00% 1,00% +0,50% 9,75%

REGION	ETABLISSEMENT	Critères Economiques			Critères Qualités et SPDV			Critères Sociaux			TOTAL
		Coût Colis influençable national ITM LAI	Coût kilométrique ENTA	Coût palette transport aval	BONUS	Ponctualité PDV	Taux de sinistralité	Taux de Fréquence	Taux d'absentéisme Courte Durée	BONUS	
ENTA	ITM LAI ENTA NORD EST	1,75%	0,00%	0,50%	0,00%	1,50%	1,50%	0,00%	0,50%	0,00%	5,75%
	ITM LAI ENTA NORD OUEST	1,75%	0,00%	0,50%	0,00%	1,50%	1,50%	0,00%	0,00%	0,00%	5,25%
	ITM LAI ENTA SUD EST	1,75%	1,00%	0,50%	0,25%	1,50%	1,50%	0,00%	0,50%	0,00%	7,00%
	ITM LAI ENTA SUD OUEST	1,75%	0,00%	0,50%	0,00%	1,50%	1,50%	0,00%	0,50%	0,00%	5,75%

Retrouvez ce tract sur le blog de la Cgt Intermarché : <http://cgt-intermarche.over-blog.com/> et sur <https://www.facebook.com/CGT-ITM-LAI-538622733171774/>

L'avenant signé par les 4 autres OS sera relativement similaire à l'an dernier, neutralisant les frais non budgétés liés à la crise COVID. La direction précise que le supplément d'intéressement (500 €) sera automatiquement déduit du cout colis. La CGT a demandé qu'une éventuelle PEPA soit également neutralisée, la direction refuse disant qu'il n'y aura pas de PEPA en 2021, la direction du groupe ayant été claire à ce sujet. Les grèves à répétition dans l'agro ces derniers jours pourraient bien démentir la direction d'ITM LAI.

La direction propose de retraiter les absences Covid (cas contact, déclaration sans carence, gardes d'enfants,...) comme l'an dernier. Cela permet à date à 6 bases d'obtenir les 1 % sur l'absentéisme courte durée et à une autre d'obtenir la moitié du critère (Loriol). **Attention, les médecins traitants mettent en maladie classique donc non reconnue en cas COVID et n'ouvre donc pas droit au paiement des jours de carences ni aux retraitements intéressement.**

La CGT a demandé le retraitement des primes exceptionnelles (travail du dimanche, 6ème jour, etc...), la direction répond qu'il y en avait eu beaucoup plus l'an dernier et qu'elles n'avaient pas été retraitées, les volumes compensant les surcouts. La CGT a fait remarquer que cela n'a pas été le cas pour toutes les bases (SQF, Loriol, Chaulnes, Bressols,..).

La direction accepte de mettre en place un système de compensation pour Bressols qui va être impactée cette année par son déménagement. Idem pour SQF qui est impactée cette année par l'arrivée du sec (de Reyrieux). Ces deux bases ne pouvant pas bénéficier de l'article de l'accord prévoyant le maintien des résultats de l'année précédente, étant à zéro en 2020. Ils se verront compensés jusqu'à hauteur de l'équivalent des 2 % du cout colis sous forme de prime en salaire brut. La CGT a demandé la même chose pour Chaulnes mais pour la direction Chaulnes n'a pas d'impact cette année, le déménagement n'étant prévu que dans deux ans.

La CGT est intervenue pour Loriol qui est juste limite en cout colis à fin avril (- 1.5 %) et où les départs anticipés dès juillet vont forcément influencer sur le cout colis de la base.

La CGT a rappelé que le budget de Loriol a été fait avant l'annonce du PTL 5, donc sans prévoir les départs de plusieurs salariés que les intérimaires ne pourront pas compenser. Déjà des volumes prévus cet été ne seront pas repris.

La CGT estime que la direction a fait suffisamment de mal à Loriol pour ne pas les sanctionner à nouveau via l'intéressement d'autant que déjà l'an dernier ils ont perdu le cout colis en décembre.

La direction répond qu'elle ne peut rien faire au niveau intéressement mais qu'elle regardera de près ce qui va arriver en fin d'année à Loriol pour une éventuelle compensation.

La CGT reste sur sa ligne, n'étant pas signataire de l'accord, ne signera pas l'avenant. Et vu que le maximum d'intéressement est passé à 9.75 %, la CGT demande un 14^{ème} mois + 1/2 quinzième mois pour atteindre la même somme.

La CGT reste fondamentalement opposée à l'intéressement qui, comme les primes de productivité, impose des conditions de travail dégradées. Il faut des augmentations de salaire brut avec des cotisations sociales pour payer la sécu, la retraite,... On a vu ce qu'il arrivait quand une épidémie frappe le pays alors que la moitié des hôpitaux ont fermé ces dernières années faute de financements...

